

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 26

DATE DE LA CONVOCATION

18 06 13

DATE D’AFFICHAGE

18 06 13

Objet :

2013-04-07-10
Services : Contrat de Plan
Etat Région (CPER) –
(priorisation des dossiers)

L’an : 2013

Et le : QUATRE JUILLET

A : NEUF Heures TRENTE

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BARTHES** (CdC Saint-Ponais), **JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **JL.BELLIDO** (CdC Le Minervois), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **A.CALVET** (CdC Saint-Chinianais), **R. CHABBERT** (cdc Le Minervois), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **A.FRANCES** (CdC Canalirou), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **ME PEGURIER** (Bédarieux), **H.POUMEYRAC** (CdC Le Minervois), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **M.SALEMBIER** (CdC Orb et Taurou), **J.SOULIGNAC** (CdC Saint-Ponais), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères)

SOUS-PRÉFECTURE BEZIERS
EPOULE

16 JUL. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

Objet : Services : Contrat de Plan Etat Région (CPER) - (priorisation des dossiers)

Le syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est signataire du CPER-Volet Territorial avec l'Etat et le Conseil régional (convention pluriannuelle) sur la thématique des services à la population.

Pour l'année 2013, plusieurs actions seront présentées dans le cadre de ce contrat, au titre des Services à la population :

- les Relais de Services Publics
- l'expérimentation de télé médecine en psychiatrie

Les Relais de Services Publics sont financés dans le cadre du CPER à hauteur de 10 000 €/an/RSP. Toutefois, pour le premier semestre 2013, aucune enveloppe financière n'a été attribuée sur ces fonds, compte tenu des réductions budgétaires et de la répartition des enveloppes par le Préfet de Région. Si les fonds qui pourraient être mobilisés au second semestre 2013 ne permettent pas de financer chaque RSP à hauteur de 10 000 €, il est proposé de diviser en parts égales la somme qui sera attribuée au titre du territoire sur cette action.

Par ailleurs, une subvention sera également demandée par le Centre Hospitalier de Saint-Pons, dans le cadre de l'expérimentation de téléconsultations en psychiatrie. La subvention qui sera sollicitée au titre du CPER sera de 12 000 €.

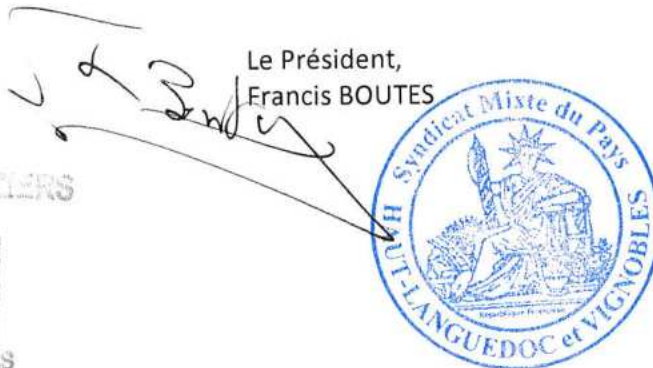
Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette priorisation des dossiers qui seraient présentés ainsi que sur le principe d'égale répartition des subventions entre les différents Relais de Services Publics.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur cette priorisation des dossiers qui seraient présentés ainsi que sur le principe d'égale répartition des subventions entre les différents Relais de Services Publics.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 04 juillet 2013.

Le Président,
Francis BOUTES



SOUS-PRÉFECTURE DE BÉZIER
DEUILLE

16 JUL. 2013

Bureau des Politiques
Publiques